

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 19 avril 2017

Sujet : Abrogation de la Politique relative à la disponibilité du personnel enseignant (PO-15)

ATTENDU que le Collège et le SPECA reconnaissent le professionnalisme des enseignants de même que l'autonomie dont ils ont besoin pour accomplir les devoirs de leur tâche;

ATTENDU que le Collège et le SPECA reconnaissent les vertus du travail en collégialité;

ATTENDU que le Collège et le SPECA reconnaissent que chaque département et chacun des membres qui le composent jouent un rôle essentiel au sein de la vie institutionnelle;

ATTENDU l'entente « *Autonomie et responsabilités professionnelles des enseignants* » intervenue entre le Collège et le SPECA qui vise à mettre en place les balises encadrant la disponibilité des enseignants ainsi que l'ensemble de leurs activités professionnelles hors classe;

ATTENDU l'entente rendant caduque la Politique relative à la disponibilité du personnel enseignant;

ATTENDU la recommandation du directeur des Ressources humaines;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif (CE-769-04.5);

IL EST RÉSOLU :

CA-384-04.6 *D'abroger la Politique relative à la disponibilité du personnel enseignant (PO-15).*

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Anne Milot
Secrétaire générale

Le 20 avril 2017
AM/oq